

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

AVANCES À L'AGENCE DE  
SERVICES ET DE  
PAIEMENT, AU TITRE DU  
PRÉFINANCEMENT DES  
AIDES COMMUNAUTAIRES  
DE LA POLITIQUE  
AGRICOLE COMMUNE



PROGRAMME 821

---

**AVANCES À L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT, AU TITRE DU  
PRÉFINANCEMENT DES AIDES COMMUNAUTAIRES DE LA POLITIQUE AGRICOLE  
COMMUNE**

---

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement  
des aides communautaires de la politique agricole commune**

---

Programme n° 821 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel MOULIN

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 821 : Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

L'objet du programme est de permettre à l'État d'accorder des avances à l'Agence de services et de paiement (ASP), afin de préfinancer les aides communautaires de la politique agricole commune (PAC) avant leur remboursement par l'Union européenne.

Les avances de ce programme s'inscrivent dans le cadre particulier du mode de financement des aides agricoles de la PAC : en calendrier ordinaire, les aides agricoles européennes sont versées à partir de mi-octobre aux agriculteurs par l'ASP – organisme payeur des aides agricoles européennes – puis elles font l'objet d'un remboursement par la Commission européenne le troisième jour ouvré du deuxième mois qui suit leur paiement pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier ou tous les trimestres en ce qui concerne les aides du 2<sup>e</sup> pilier. Chaque année, l'ASP est ainsi amenée à préfinancer les aides agricoles communautaires avant leur remboursement par l'Union européenne et bénéficie à ce titre d'avances du Trésor ouvertes sur ce programme. Ce schéma de financement a été mis en place en 2001.

Conformément aux règles financières applicables en matière d'avances, fixées par l'article 24 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'opération de préfinancement des aides agricoles communautaires par des avances du Trésor est neutre financièrement pour l'État.

---

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement  
des aides communautaires de la politique agricole commune**

---

Programme n° 821 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement  
des aides communautaires de la politique agricole commune**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 821

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

### 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	10 000 000 000	10 000 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>8 108 211 000</b>	<b>8 108 211 000</b>	

#### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	10 000 000 000	10 000 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>8 108 211 000</b>	<b>8 108 211 000</b>	

### 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000

## Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
politique agricole commune	6 940 362 186		<b>6 940 362 186</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>11 000 000 000</b>	<b>11 000 000 000</b>	<b>11 000 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>6 940 362 186</b>		<b>6 940 362 186</b>

### 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	11 000 000 000 8 081 271 103	11 000 000 000	<b>11 000 000 000</b> <b>8 081 271 103</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>11 000 000 000</b>	<b>11 000 000 000</b>	<b>11 000 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>8 081 271 103</b>		<b>8 081 271 103</b>

### PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	6 940 362 186	10 000 000 000	8 108 211 000	8 081 271 103	10 000 000 000	8 108 211 000
Prêts et avances	6 940 362 186	10 000 000 000	8 108 211 000	8 081 271 103	10 000 000 000	8 108 211 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>10 000 000 000</b>			<b>10 000 000 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>6 940 362 186</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>8 108 211 000</b>	<b>8 081 271 103</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>8 108 211 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

---

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement  
des aides communautaires de la politique agricole commune**

---

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 821



**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune**

Programme n° 821 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune		10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000 8 108 211 000		10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000 8 108 211 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	10 000 000 000	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>8 108 211 000</b>	<b>8 108 211 000</b>	<b>0</b>	<b>8 108 211 000</b>	<b>8 108 211 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 891 789 000	+1 891 789 000		+1 891 789 000	+1 891 789 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant des crédits d'autorisations d'engagement effectivement consommés en 2020 s'élève à 8 108 211 000 €, soit un montant identique à la consommation en crédits de paiement.

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	10 000 000 000	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>

---

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement  
des aides communautaires de la politique agricole commune**

---

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 821

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune**

Programme n° 821 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>10 000 000 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>10 000 000 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>8 108 211 000</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>8 108 211 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 891 789 000</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>8 108 211 000</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>8 108 211 000</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>8 108 211 000</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les avances étant octroyées annuellement, les montants non consommés sont perdus et n'ouvrent droit à aucun crédit au titre des exercices ultérieurs. En conséquence, les crédits ouverts en LFI mais non consommés n'ont pas vocation à être reportés et les engagements non couverts par des paiements doivent être annulés à la fin de l'exercice.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION**

**01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune		10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000 8 108 211 000		10 000 000 000 8 108 211 000	10 000 000 000 8 108 211 000

Le montant des avances nécessaires à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour préfinancer les avances agricoles est déterminé chaque année en fonction des facteurs suivants :

- le montant des aides agricoles communautaires ;
- le calendrier de versement de ces aides, compte tenu de la possibilité d'anticiper le paiement de certaines d'entre elles. Les remboursements effectués par la Commission européenne résultent du calendrier de versement des aides ;
- la trésorerie disponible de l'ASP. Cette trésorerie varie chaque année, en fonction notamment des remboursements de la Commission européenne sur d'autres dépenses engagées par l'ASP.

La loi de finances initiale a ouvert sur ce programme 10 Md€ de crédits en 2020. Compte tenu des prévisions de trésorerie de l'ASP disponibles au moment où le calibrage des avances a été réalisé, le ministre chargé des finances a octroyé à l'ASP une avance dans la limite d'un montant de 10 Md€. Ce montant, qui comprenait une marge de sécurité pour garantir la continuité du paiement des aides agricoles, a été réparti comme suit :

- la première partie des tirages en février pour 1,2 Md€ a permis le préfinancement de la PAC 2019 ;
- la seconde partie des tirages entre octobre et décembre pour 6,9 Md€ a permis de préfinancer la PAC 2020.

Le montant de crédits consommé par l'ASP en 2020 s'élève à 8,1 Md€. L'écart entre le montant des avances octroyées et le montant consommé s'explique par l'évolution constatée en cours d'exécution des besoins de trésorerie de l'ASP. Les avances ont fait l'objet de tirages qui ont eu lieu entre le 17 février et le 14 décembre 2020 :

- Le 17 février 2020, un appel de fonds de 1,191 Md€ ;
- Le 16 octobre 2020, un appel de fonds de 3,942 Md€ ;
- Le 19 octobre 2020, un appel de fonds de 214,3 M€ ;
- Le 26 octobre 2020, un appel de fonds de 406,4 M€ ;
- Le 2 novembre 2020, un appel de fonds de 58 M€ ;
- Le 9 novembre 2020, un appel de fonds de 161 M€ ;
- Le 16 novembre 2020, un appel de fonds de 59,5 M€ ;
- Le 23 novembre 2020, un appel de fonds de 278,596 M€ ;
- Le 30 novembre 2020, un appel de fonds de 13,833 M€ ;
- Le 10 décembre 2020, un appel de fonds de 1,666 Md€ ;
- Le 14 décembre 2020, un appel de fonds de 117,172 M€.

Le remboursement de l'avance a été réalisé en trois versements :

- le 31 mars, l'ASP a remboursé 650 M€ ;
- le 29 mai, l'ASP a remboursé 500 M€ ;

**Avances à l'Agence de services et de paiement au titre du préfinancement  
des aides communautaires de la politique agricole commune**

Programme n° 821 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le 7 janvier 2021, le solde de l'avance de 7 Md€ a été remboursé grâce au recours à un emprunt bancaire contracté auprès de plusieurs banques par l'ASP.

Le schéma de préfinancement des aides agricoles communautaires combine ainsi avances du Trésor et emprunt bancaire. Le but est de concilier le besoin de financement de l'ASP, en minimisant ses frais financiers, avec les contraintes de trésorerie de l'État.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 000 000 000	8 108 211 000	10 000 000 000	8 108 211 000
Prêts et avances	10 000 000 000	8 108 211 000	10 000 000 000	8 108 211 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>8 108 211 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>8 108 211 000</b>